

Sujet : [INTERNET] Méthanisation - Naturalgie - Granvelle et Perrenot

Date : 24/03/2022 12:28

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de méthanisation de l'entreprise Naturalgie à Granvelle et le Perrenot, je souhaite émettre les réserves suivantes :

- Le projet me paraît très coûteux ; plus de 10 millions d'euros pour n'alimenter que 5 à 10% des besoins en gaz du grand besançon, avec un risque industriel qui semble élevé aussi ; Avant d'être épandu le digestat devra être stocké. Ce stockage ne se fait pas sans risques. Pour exemple, À Crozon en Août 2020, le déversement de 400 m3 de digestat dans l'Aulne a privé 180 000 personnes d'eau potable et dégradé le cours d'eau.
- Entre les travaux pour l'accès routier + le gazoduc de 24 kilomètres, les émissions de gaz à effet de serre lié à l'épandage des digestats, le trafic routier pour le transport des intrants et des épandages (trajets qui peuvent s'étendre jusqu'à 55km de l'usine) , que penser du bilan carbone pour ce projet.
- Le digesteur de Granvelle sera alimenté en majorité par des cultures intermédiaires à valorisation énergétique, au détriment des terres agricoles destinées à l'alimentation animale et humaine. Ces cultures vont nécessiter forcément de l'eau et pourquoi pas, à long terme, des engrais et des pesticides !!
- l'augmentation du risque d'accidents avec 200 camions/jour sur des routes non adaptées à un tel trafic n'est pas à prendre à la légère, non plus.
- Je note aussi une incohérence entre le dimensionnement déclaré dans le dossier ICPE (36 000 tonnes) et la taille réelle du digesteur de Granvelle, dont les capacités d'accueil d'intrants seraient visiblement plus grandes que celles déclarées (60 000 tonnes), ce qui me laisse craindre des dérives possibles sur la quantité et la natures des intrants .
- Enfin, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (DDT 70) a donné un avis défavorable à deux reprises sur le permis de construire, je m'interroge vraiment sur sa validation en juillet 2021 !

Pour conclure, Monsieur le Préfet, je m'oppose fermement à ce projet qui n'est pas sans risque, ni pour l'environnement, ni pour notre santé, ni pour notre sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Myriam TONNIN

████████████████████

████████████████████